



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du 7 décembre deux mille vingt deux, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, RIGAUD, MATHIEU, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Monsieur Philippe VIARD donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur Frédéric MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Madame Catherine RIGAUD
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Absente : Madame Nathalie HOANG

Excusée : Madame Sophie MARNIER

Monsieur Victorien VINCENT est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 27	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Objet : Admission en non-valeur loyer station de détoxication

Une partie des loyers concernant la station de détoxication demandée à la société Altia entre 2012 et 2014 n'a pas été honorée. Il convient de passer ces titres au 6541 en « créances admises en non-valeur » pour la somme de 15 627,86 euros.

.../...

Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
31/03/2014	20/01/2026	T-1	1	ALTIA	2 606,88	2 606,88	Poursuite sans effet
04/10/2012	20/01/2026	T-12	1	ALTIA	2 598,19	30,03	Poursuite sans effet
09/04/2013	20/01/2026	T-12	1	ALTIA	2 598,19	2 598,19	Poursuite sans effet
02/07/2013	20/01/2026	T-20	1	ALTIA	2 598,19	2 598,19	Poursuite sans effet
27/11/2012	20/01/2026	T-29	1	ALTIA	2 598,19	2 598,19	Poursuite sans effet
09/10/2013	20/01/2026	T-30	1	ALTIA	2 598,19	2 598,19	Poursuite sans effet
05/11/2013	20/01/2026	T-31	1	ALTIA	2 598,19	2 598,19	Poursuite sans effet
TOTAL					18 196,02	15 627,86	

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur la somme de 15 627,86 euros.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le quatorze décembre deux mille vingt deux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20221213-2022-162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Publication : 15/12/2022



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 19 décembre 2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.